



Décision CODEP-CLG-2025-002651 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 23 janvier 2025 modifiant la décision CODEP-CLG-2023-004818 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2023 modifiée relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L.592-12 à L. 592-18 ;

Vu la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire et notamment son l'article 14 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2024-1103 du 3 décembre 2024 pris en application des dispositions de l'article 14 de la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire ;

Vu la décision 2022-DC-0722 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 2 juin 2022 portant création d'un comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiée par la décision 2025-DC-004 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 21 janvier 2025 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2023-004818 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2023 modifiée relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2025-DC-001 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 relative à l’organisation et au fonctionnement des services de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000074 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant nomination à l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants de l’organisation syndicale UNSP-FO au sein du comité social d’administration de proximité et de la formation spécialisée du comité social d’administration de proximité en date du 23 décembre 2022, du 9 novembre 2023, du 20 mars 2024 et du 26 mars 2024, du 6 juin 2024, du 2 octobre et du 14 octobre 2024, du 7 janvier 2025 ;

Vu la démission en date du 23 décembre 2024 de Madame Viviane NGUYEN, représentante titulaire au comité social d'administration de proximité et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

Décide :

**TITRE I
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 24 janvier 2023 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont nommés, au comité social d'administration de proximité institué auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, en application de l'article 1^{er} du décret du 3 décembre 2024 susvisé et de l'article 13 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

- Monsieur Pierre-Marie ABADIE, président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ou son représentant, Monsieur Olivier Gupta, directeur général, ou toute autre personne désignée par Monsieur Pierre-Marie ABADIE ;
- Madame Emmanuelle BELLANGE, directrice des ressources humaines, ».

Article 2

Sont nommés, au comité social d'administration de proximité auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

1. Membres titulaires :

- Monsieur Thibaut FERREIRA (Division de Lyon),
- Madame Charlotte GUENAUULT (DCN),
- Madame Sophie PICOT (Division de Nantes),
- Monsieur Kalilou THIAM (Division de Bordeaux),
- Monsieur Thomas LOMENÈDE (Division d'Orléans),
- Monsieur Jonathan RUILLE (DRC),
- Monsieur Romain VEILLOT (Division de Lyon),
- Madame Amélie GAGNAIRE (DRC).

2. Membres suppléants :

- Monsieur Sébastien CIZAIRE (MSC),
- Madame Céline KRAWCZYK (Division de Lille),
- Madame Viviane MABARI (DRC),
- Monsieur Christophe BIGOU (DRC),
- Monsieur Johan BRAVARD (DCN),
- Monsieur Pierre-Francois MASSE (DEP),
- Madame Camille CARRÉ-BAPTISTE (DRC),
- Monsieur Jamal CHAOUKI (DRC).

TITRE II FORMATION SPECIALISEE

Article 3

L'article 3 de la décision du 24 janvier 2023 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont nommés au sein de la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration placé auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, en application de l'article 15 du décret de 2020 susvisé :

- Monsieur Pierre-Marie ABADIE, président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, ou son représentant, Monsieur Olivier Gupta, directeur général, ou toute autre personne désignée par Monsieur Pierre-Marie ABADIE ;
- Madame Emmanuelle BELLANGE, directrice des ressources humaines, ».

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

1. Membres titulaires :

- Madame Sophie PICOT (Division de Nantes),
- Monsieur Thibaut FERREIRA (Division de Lyon),
- Madame Charlotte GUENAUULT (DCN),
- Monsieur Thomas LOMENÈDE (Division d'Orléans),
- Monsieur Kalilou THIAM (Division de Bordeaux),
- Madame Viviane MABARI (DRC),
- Monsieur Jonathan RUILLE (DRC),
- Madame Cécile KRAWCZYK (Division de Lille).

2. Membres suppléants :

- Madame Amélie GAGNAIRE (DRC),
- Monsieur Christophe BIGOU (DRC),
- Monsieur Sébastien CIZAIRE (MSC),
- Monsieur Pierre-Francois MASSE (DEP),
- Madame Camille CARRÉ-BAPTISTE (DRC),
- Monsieur Ludwig BERGER (Division de Châlons),
- Monsieur Jamal CHAOUKI (DRC).

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge le 23 janvier 2025,

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection

Pierre-Marie ABADIE